

45 nouvelles plaintes à Toulouse contre l'herbicide

© 13/02/2019 |  Terre-net Média

Quarante-cinq plaintes pour « mise en danger de la vie d'autrui » ont été déposées mercredi au TGI de Toulouse dans le cadre d'une campagne de test des taux de glyphosate dans l'urine partie de l'Ariège, a constaté un journaliste de l'AFP.

« **P**lus il y a de plaintes, plus le dossier sera important et sérieux », a indiqué à l'AFP l'avocate toulousaine Claire Dujardin, venue représenter quelques plaignants. Selon Jacques Dandebot, l'un des animateurs de la campagne toulousaine « J'ai du glyphosate dans les urines et toi ? », « entre 200 et 300 personnes ont déposé plainte, ou sont en train de déposer plainte, en France » dans le cadre d'une mobilisation entamée en juin dernier contre l'usage de cet **herbicide** controversé. Les plaintes déposées mercredi contre « toute personne » impliquée dans la diffusion de ce produit portent également sur des faits « de tromperies aggravées et atteinte à l'environnement ». Elles ont vocation à être centralisées avec les autres déjà déposées en France au pôle santé publique du tribunal de grande instance de Paris, a précisé Me Dujardin.

Les plaignants présents au palais de justice de Toulouse, une trentaine, ont posé sur les marches du palais en brandissant chacun le taux de glyphosate retrouvé dans leurs urines. Parmi eux, un jeune couple, Violette et Julien, affiche des taux disparates, de 0,92 nanogrammes de glyphosate par millilitre de sang pour elle et 2,08 pour lui. « On mange la même chose le soir et au petit déjeuner, mais moi le midi je déjeune à la cantine de mon boulot », précise Julien qui affirme se fournir le reste du temps en nourriture bio. Pierre, 71 ans, un ingénieur agronome à la retraite, qui affiche un taux de 1,39, s'indigne d'une « contamination scandaleuse ». Mi-janvier, le ministre de l'agriculture, Didier Guillaume, avait qualifié « d'inquiétante la présence de glyphosate dans les urines des Français », rappelant que la France s'est engagée à sortir du glyphosate d'ici à 2021. Ce désherbant « à large spectre » a été classé comme « **cancérogène probable** » en mars 2015 par le Centre international de recherche sur le cancer (**Circ**), dépendant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Mais en novembre 2015, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (**Efsa**) estimait « **improbable** » qu'il présente un danger cancérogène pour l'homme, et l'Agence européenne des produits chimiques (**Echa**) est allée dans le même sens en 2017.